

# Relevé de décisions

## du conseil d'administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

### Réunion du mercredi 16 mars 2022

Le conseil d'administration s'est réuni le mercredi 16 mars 2022 à 18h à la salle des fêtes de Château-Chervix sous la présidence de M. Éric DUPONT, Président.

#### **Membres titulaires**

##### **Représentants des communautés de communes (11)**

Mme Céline BOYARD, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de La Meyze  
M. Patrick DARY, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à Saint-Yrieix-la-Perche  
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh  
M. Emmanuel DEXET, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant  
M. Marc DITLECADET, Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Saint-Germain-les-Belles  
M. Éric DUPONT, Conseiller communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix  
M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Nexon  
Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, Conseillère communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Saint-Genest-sur-Roselle  
Mme Marie-Madeleine LORIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de Lagnac-le-Long  
M. Guy MONTET, Vice-Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac  
M. Philippe SUDRAT, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Coussac-Bonneval

##### **Représentants du conseil de développement (7)**

Mme Anne-Marie CAMPION  
M. Jean-Luc CELERIER  
M. Daniel FAUCHER  
M. Sébastien FISSOT  
Mme Lola HANAS  
Mme Isabelle LAVAUD  
Mme Josette SALESSE

##### **Membres associés (1)**

Mme Isabelle KIMMEL, Conseillère à la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

##### **Autres (1)**

M. Jean-Luc LACHAUD, Maire de Château-Chervix

##### **Animateurs (3)**

M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
M. Christophe LAMBERT, Chargé de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

##### **Personnes excusées**

M. René ARNAUD, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aixe-sur-Vienne  
M. Philippe BARRY, Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire de Saint-Priest-sous-Aixe  
M. Daniel BOISSERIE, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Saint-Yrieix-la-Perche ; pouvoir à M. Patrick DARY  
M. Stéphane DELAUTRETTE, Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Les Cars ; pouvoir à M. Fabrice GERVILLE-REACHE  
M. Christian DESROCHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Flavignac ; pouvoir à M. Emmanuel DEXET  
M. Éric FAUCHER, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Haute-Vienne  
M. Roland GARNICHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et adjoint au maire de Pageas ; pouvoir à M. Éric DUPONT  
M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne  
M. Serge MEYER, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aixe-sur-Vienne ; pouvoir à M. Guy MONTET  
M. Stéphane NUQ, Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne  
Mme Sonia SOULAT, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et adjointe au maire de Séreilhac  
Mme Sandra VIRANTIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et conseillère municipale à Saint-Priest-sous-Aixe  
M. Bertrand VENTEAU, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, représenté par Mme Isabelle KIMMEL, Conseillère  
M. Thierry VIVIAN, Représentant du conseil de développement, pouvoir à Mme Isabelle LAVAUD

**Nombre de membres titulaires en exercice : 28**

**Titulaires présents : 18    Pouvoirs : 6**

**Secrétaire de séance : M. Guy MONTET**

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h10.

En préambule, le Président remercie les nouveaux représentants des communautés de communes à la Châtaigneraie Limousine, suite à la modification de statuts intervenue en fin d'année dernière. Il fait état de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Châtaigneraie Limousine.

Il donne ensuite la parole à M. Jean-Luc LACHAUD, Maire de Château-Chervix pour un mot d'accueil et une présentation rapide de sa commune.

## **I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Le Président propose la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Après en avoir **délibéré**, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent M. Guy MONTET comme secrétaire de séance.

## **II. Mise en place du Bureau : élection des membres et du Président**

Le Président donne lecture de l'article 12 des statuts de l'association relatif au Bureau. Il rappelle ainsi la composition du Bureau :

- un Président choisi parmi les élus représentant les communautés de communes ;
- un Vice-Président ;
- un Trésorier ;
- un Secrétaire ;
- d'autres membres.

Il ajoute que le Bureau comporte 10 membres :

- deux membres du conseil de développement dont son Président ;
- deux représentants dont le Président, pour chaque communauté de communes.

### **1. Election du(de la) Président(e)**

Il est procédé à un appel à candidatures.

M. Éric DUPONT est le seul à se porter candidat à la présidence.

Après en avoir **délibéré**, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration élisent M. Éric DUPONT à la présidence de l'association.

### **2. Election du (de la) Vice-Président(e)**

Il est procédé à un appel à candidatures.

M. Daniel FAUCHER est le seul à se porter candidat à la vice-présidence.

Après en avoir **délibéré**, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration élisent M. Daniel FAUCHER à la vice-présidence de l'association.

### **3. Election des autres membres du Bureau**

Suite à son élection et à l'élection du Vice-Président, le Président soumet au conseil d'administration la liste suivante :

- M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Trésorier ;
- M. René ARNAUD, Secrétaire ;
- M. Philippe BARRY, Membre ;
- M. Daniel BOISSERIE, Membre
- Mme Anne-Marie CAMPION, Membre ;
- M. Stéphane DELAUTRETTE, Membre ;
- M. Marc DITLECADET, Membre ;
- M. Philippe SUDRAT, Membre.

Après en avoir **délibéré**, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident le vote de liste.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident la liste proposée ci-dessus des membres du Bureau. Le nouveau Bureau de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est ainsi composé de :**

- M. Éric DUPONT, Président ;
- M. Daniel FAUCHER, Vice-Président ;
- M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Trésorier ;
- M. René ARNAUD, Secrétaire ;
- M. Philippe BARRY, Membre ;
- M. Daniel BOISSERIE, Membre ;
- Mme Anne-Marie CAMPION, Membre ;
- M. Stéphane DELAUTRETTE, Membre ;
- M. Marc DITLECADET, Membre ;
- M. Philippe SUDRAT, Membre ;

M. Éric DUPONT propose que le Vice-Président, le trésorier et lui-même en tant que Président aient mandat du conseil d'administration pour effectuer les opérations courantes de gestion des comptes de l'association.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration donnent mandat au Président, au Vice-Président et au Trésorier pour effectuer les opérations courantes de gestion des comptes de l'association.**

### **III. Désignation de référents thématiques pour le suivi des missions et actions**

Le Président indique que conformément à l'article 6 du règlement intérieur de l'association, le(la) référent(e) thématique est désigné(e) par le conseil d'administration parmi ses membres actifs, qu'il(elle) soit représentant(e) du conseil de développement ou de communauté de communes. Il précise les rôles assurés par un(e) référent(e) thématique :

- coordonne les travaux du comité de pilotage ou groupe de travail sur la thématique concernée et en réfère au conseil d'administration ;
- effectue des points réguliers avec le(la) chargé(e) de mission de l'association, positionné(e) sur la thématique, en particulier pour la mise en œuvre et le suivi des actions portées par la Châtaigneraie Limousine ;
- appuie le(la) chargé(e) de mission dans la mobilisation des élus et des partenaires sur la thématique ;
- assure une mission de représentation de l'association à des réunions extérieures ou séminaires consacrés à la thématique.

Il ajoute que des référents sont à désigner sur les 6 thématiques suivantes :

- tourisme et loisirs accessibles ;
- habitat et centres-bourgs ;
- « Territoire d'industrie » et « Attractivité de l'emploi » ;
- Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- mobilité ;
- mobilité inclusive.

Enfin, il mentionne que le suivi d'une thématique peut se faire en binôme et que les comités de pilotage / groupes de travail sont ouverts aux administrateurs intéressés.

Suite à des prises de contact en amont de la présente réunion, le Président propose les désignations suivantes de référents :

- tourisme et loisirs accessibles : M. René ARNAUD ;
- habitat et centres-bourgs : Mme Céline BOYARD et M. Philippe SUDRAT ;
- « Territoire d'industrie » et « Attractivité de l'emploi » : M. Daniel FAUCHER ;
- Economie Sociale et Solidaire (ESS) : Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ;
- mobilité : M. Fabrice GERVILLE-REACHE ;
- mobilité inclusive : M. Éric DUPONT.

Aucun(e) autre administrateur(-trice) ne se porte candidat(e) pour être référent(e) thématique.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident les référents thématiques proposés.**

Par ailleurs, le Président note que le Vice-Président de la Châtaigneraie Limousine assume la présidence du comité de programmation de l'actuel Leader Châtaigneraie Limousine.

## IV. Financement de l'ingénierie

Le Président rappelle que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2021, des ajustements de missions au sein de l'équipe technique ont été présentés pour à la fois répondre aux besoins dans le cadre de continuité exprimés en Bureau du 26 octobre 2021 et optimiser les financements sur les postes, dans l'attente des éléments d'intervention financière de la Région (dont contractualisation territoriale) et des futurs programmes européens. Il indique que les propositions de délibération à venir ne reviennent pas sur le contenu des postes mais portent uniquement sur le financement.

### 1. Ingénierie liée au contrat avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Le Président cède la parole à Mme Isabelle DUMAS.

Mme Isabelle DUMAS mentionne que l'année 2022 étant celle de la transition entre deux contractualisations, la Région a prévu d'assurer la continuité de financement des postes mobilisés jusqu'alors sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine. Elle ajoute que toute modification sur l'ingénierie sera examinée au cours du second semestre 2022 en fonction des évolutions qui ressortiront lors de l'élaboration du futur contrat.

En 2022, compte tenu des échéances, elle indique qu'un financement au titre de l'ingénierie a d'ores et déjà été sollicité sur cinq postes :

- chef de projet territorial, poste occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chef de projet « Economie – Economie Sociale et Solidaire (ESS) », poste occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chargée de mission « Attractivité de l'emploi », poste occupé en interne par Mme Catherine LYRAUD (0,5 ETP) ;
- chargé de mission « Mobilité », poste occupé en interne par M. Christophe LAMBERT (0,5 ETP) ;
- animation du programme européen Leader (sur l'équivalent d'1 ETP).

Elle observe que la décision quant à un financement régional sur la nouvelle animation dédiée « mobilité » est repoussée au second semestre 2022. Elle précise qu'en cas d'absence de financement régional, le poste serait financé à 80% au titre du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine (sous réserve de crédits suffisants – cf. fin de programmation).

#### Poste de chef de projet territorial (0,5 ETP)

Le chef de projet territorial assure les missions suivantes :

- coordination et pilotage technique autour de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi/évaluation, la révision du projet de territoire et des contractualisations territoriales (concertation des acteurs locaux et partenaires, animation de groupes de travail, ...)
- suivi administratif et financier des outils spécifiques de mise en œuvre du projet de territoire, en particulier la contractualisation avec la Région ;
- appui technique aux porteurs de projet, montage de dossiers de demande de financement dans le cadre de la mise en œuvre d'outils spécifiques, en particulier la contractualisation avec la Région ;
- interface d'une part, avec les acteurs locaux et partenaires, en particulier les communautés de communes et d'autre part, avec les partenaires institutionnels, en particulier la Région ;
- animation du conseil de développement et accompagnement de ses travaux, en lien avec le projet de territoire ;
- coordination globale des actions menées, en lien avec le projet de territoire ;
- veille sur les dispositifs et actions de développement local en lien avec le projet de territoire ;
- impulsion, coordination de nouvelles actions.

Pour l'année 2022, il interviendra prioritairement sur 4 domaines / sujets : avenir de la structure suite à une recomposition territoriale au 1<sup>er</sup> janvier 2022, révision de la stratégie territoriale, nouvelle contractualisation avec la Région, communication.

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2022 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	33 300 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	12 500 €	37,5
		Autofinancement	20 800 €	62,5
<b>TOTAL</b>	<b>33 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 300 €</b>	<b>100,0</b>

\* La Région intervient à 50% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 €.

#### Poste de chef de projet « Economie – Economie Sociale et Solidaire (ESS) » (0,5 ETP)

Le chef de projet « Economie – Economie Sociale et Solidaire (ESS) » assure les missions suivantes :

- coordonner l'action économique de la Châtaigneraie Limousine en lien avec l'ensemble des acteurs (collectivités, institutionnels, chambres consulaires...)

- favoriser la création et le développement de projets ESS sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine ;
- coordonner, en binôme avec le Pays Périgord Vert, la mise en œuvre d'une contractualisation « Territoire d'industrie », en lien avec la chargée de mission dédiée, sur le territoire interdépartemental Dordogne / Haute-Vienne.

En 2022, le chef de projet travaillera à structurer davantage l'intervention de la Châtaigneraie Limousine en matière de soutien à l'ESS sur son territoire, en lien avec les animations économiques des communautés de communes et les autres partenaires. En ce sens, une rencontre a eu lieu fin 2021 avec l'incubateur départemental LIESS et la Chambre régionale de l'ESS afin de s'articuler et de travailler en complémentarité.

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2022 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	33 300 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	12 500 €	37,5
		Autofinancement	20 800 €	62,5
<b>TOTAL</b>	<b>33 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 300 €</b>	<b>100,0</b>

\* La Région intervient à 50% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 €.

#### Poste de chargée de mission « Attractivité de l'emploi » (1 ETP)

En 2021, la Châtaigneraie Limousine a initié une mission d'accompagnement des entreprises dans leur stratégie de recrutement et d'attractivité. Le bilan 2021 met en avant deux problématiques importantes à travailler pour la suite :

- la levée des freins périphériques des demandeurs d'emploi afin de les « rendre employables ». Presque un tiers des inscrits à Pôle Emploi déclare avoir au moins un frein périphérique au retour à l'emploi. Parmi ces freins, le plus prégnant sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine est celui de la mobilité ;
- l'accompagnement des entreprises sur les questions de services à leurs salariés pour les fidéliser et faire la différence lors des recrutements.

La Châtaigneraie Limousine souhaite poursuivre cette mission en 2022 avec pour finalités :

- d'accompagner les entreprises dans leurs besoins de recrutement ;
- de développer l'attractivité des emplois sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine.

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2022 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	45 300 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	22 650 €	50
		Europe – FEADER Leader	13 590 €	30
		Autofinancement	9 060 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>45 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 300 €</b>	<b>100</b>

\* La Région intervient à 50% des dépenses de salaires et charges.

#### Poste de chargée de mission « Mobilité » (0,5 ETP)

Le chargé de mission « Mobilité » assurera en 2022 les missions suivantes :

- la coordination et l'animation globale de la démarche, en lien avec un élu référent :
  - o mobilisation (individuelle et collective) des acteurs du territoire et des partenaires,
  - o mise en place d'outils collaboratifs,
  - o préparation, animation et suivi du comité de pilotage (COPIL) de la démarche et le cas échéant de groupes spécifiques de réflexion ou d'action ;
- la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2030, en particulier :
  - o priorisation des actions avec les acteurs locaux (\*),
  - o mise en œuvre du schéma directeur vélo, avec la poursuite des actions engagées (finalisation de la boucle d'itinérance Ouest Haute-Vienne) et le lancement de nouvelles actions (à définir en COPIL) ;
- la communication interne / externe (y compris le cas échéant, la production de contenus audiovisuels) ;
- l'accompagnement des porteurs de projet (hors montage du dossier Leader) ;
- l'observation, la veille et la production de connaissances.

(\*) La mise en œuvre des actions D2 (Plan de mobilité employeur) et D4 (plateforme mobilité) sera assurée par Mme Catherine LYRAUD dans le cadre de ses missions autour de l'attractivité et de l'emploi.

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2022 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	33 570 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	12 500 €	37
Frais de missions et frais annexes	250 €	Europe – FEADER Leader	14 556 €	43
		Autofinancement	6 764 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>33 820 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 820 €</b>	<b>100,0</b>

\* La Région intervient à 50% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le Président à :
  - o confirmer la sollicitation des subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la politique contractuelle territoriale sur les quatre postes présentés ci-dessus,
  - o solliciter une subvention au titre du programme européen Leader pour les postes de chargée de mission « Attractivité de l'emploi » et chargé de mission « Mobilité » ;
- valident les plans de financement prévisionnels des quatre postes présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

## 2. Animations thématiques du programme européen Leader

Le Président donne la parole à MM. Jérôme CHINN et Christophe LAMBERT qui apportent les précisions nécessaires respectivement sur la démarche « Accessibilité et tourisme pour tous » et la démarche « Revitalisation des bourgs et centres-bourgs » :

### Animation de la démarche « Accessibilité et tourisme pour tous »

Le suivi-animation de cette démarche repose sur le poste de Mme Emmanuelle BONNET, à hauteur de 0,5 ETP en 2022. Il concerne les missions suivantes :

- coordination et animation de la démarche, en lien avec l'élu référent :
  - o préparation, animation et suivi du comité de pilotage, des groupes de travail avec les offices de tourisme et des réseaux d'acteurs,
  - o suivi-évaluation des actions ;
- accompagnement technique des acteurs ou des porteurs de projets. Il s'agit de projets d'investissements visant à accessibleiser des offres d'hébergements, des prestations d'activités ou de médiation à caractère culturel, sportif ou de loisirs
  - o sensibilisation à l'accessibilité (conseils, préconisations techniques, mise en réseau),
  - o suivi des projets en cours ;
- mise en œuvre des actions collectives ou partenariales impliquant notamment plusieurs acteurs ou partenaires. En 2022, sont engagées ou pressenties avec l'appui des 4 offices de tourisme :
  - o la sensibilisation des prestataires sur l'accueil du public autiste,
  - o l'édition du recueil actualisé des offres accessibles,
  - o la poursuite du travail de communication et de remontée des offres accessibles en lien avec Terres de Limousin,
  - o la mise en place d'un plan de communication et de diffusion du recueil et des vidéos produites dans le cadre de la coopération,
  - o la poursuite du référencement des offres accessibles (audits, suivi, rédaction de synthèses),
  - o l'organisation de journées découvertes par cible de publics handicapés ou structures dont le comité départemental du sport adapté ;
- observation, veille et production de connaissances ;
- communication interne / externe de la démarche (articles, podcast...).

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2022 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	35 346,00			
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	5 301,90	Europe – FEADER Leader	32 678,32	80
Frais de missions et frais annexes	200,00	Autofinancement	8 169,58	20
<b>TOTAL</b>	<b>40 847,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 847,90 €</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet d'animation 2022 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président pour :
  - o solliciter le soutien financier de l'Europe dans le cadre du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,
  - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

#### Animation de la démarche « Revitalisation des bourgs et centres-bourgs »

Le suivi-animation autour de cette démarche repose sur le poste de M. Christophe LAMBERT, à hauteur de 0,5 ETP. Il comporte 5 grands types de missions :

- coordination et animation globale de la démarche, en lien avec les élus référents :
  - o mobilisation (individuelle et collective) des acteurs du territoire et des partenaires,
  - o mise en place d'outils collaboratifs,
  - o préparation, animation et suivi du comité de pilotage « centre-bourg » et des groupes de travail spécifiques « logements communaux » et habitat participatif ;
- mise en œuvre du plan d'actions 2022 :
  - o mise en œuvre et bilan-évaluation du projet de coopération « Fenêtres sur Bourg » dont la Châtaigneraie est chef de file, avec comme point final, l'organisation d'un séminaire de rencontres (juin 2022),
  - o lancement et suivi de deux AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Leader sur l'habitat dans les centres-bourgs,
  - o réunion d'information et/ou voyage d'étude en approfondissement des sujets traités en 2021 sur l'habitat, la vacance et le pouvoir des élus ;
- accompagnement des porteurs de projet (hors montage du dossier Leader) :
  - o suivi des réflexions en cours (Coussac-Bonneval...) et de la mise en œuvre des plans guide (Château-Chervix, St-Germain les Belles) ;
  - o sensibilisation et accompagnement de nouvelles communes et communautés de communes ;
- observation, veille et production de connaissances ;
- communication interne / externe (y compris production de contenus audiovisuels).

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2022 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	33 570 €			
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	5 035 €	Europe – FEADER Leader	31 084 €	80
Frais de missions et frais annexes	250 €	Autofinancement	7 771 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>38 855 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 855 €</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet d'animation 2022 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à :
  - o solliciter le soutien financier de l'Europe dans le cadre du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,
  - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

#### 3. Suivi-animation-gestion du programme européen Leader (mesure 19.4)

Le Président cède la parole à M. Jérôme CHINN.

M. Jérôme CHINN fait un point sur la programmation à ce jour :

- 63 opérations programmées pour un montant global de 2 430 438 € de subventions européennes, soit 79% de l'enveloppe allouée à notre territoire (abondée de 500 000 € en septembre dernier) ;
- 21 nouveaux dossiers en cours d'instruction ;
- encore une quarantaine de contacts / projets en cours ;
- la règle de fin de programme : demandes traitées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets jusqu'à épuisement des crédits ;

- des échéances à respecter : dossiers à faire remonter au service instructeur avant le 30 avril 2023 pour des opérations impérativement terminées en août 2024.

Il mentionne que l'année 2022 verra se poursuivre et s'achever la démarche d'évaluation sous la conduite d'un groupe de travail ad hoc et dont le volet qualitatif est mené par une étudiante en alternance.

Pour 2022, une partie du personnel de la Châtaigneraie Limousine (2 ETP, en baisse de 0,3 ETP pour l'animation et en hausse de 0,1 ETP pour la gestion) est affectée sur les missions afférentes au suivi-animation du programme Leader selon la répartition suivante :

Désignation des personnes	Fonction	ETP consacrés à l'opération en 2022
Mme Emmanuelle BONNET	Animation	0,3
M. Jérôme CHINN	Coordination – animation	0,7
Mme Séverine DUMAS	Gestion – instruction	1

Dans ce cadre, il s'agit de solliciter une subvention FEADER sur la mesure 19.4 du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 du Limousin pour ces trois postes au travers d'une demande effectuée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Le plan de financement prévisionnel sur cette période est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Salaires et charges	109 362,70	UE-FEADER Leader (72,1%)	91 013,69
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	16 404,41	Région (7,9%)	10 000,00
Frais de mission	500,00	Autofinancement (20%)	25 253,42
<b>TOTAL</b>	<b>126 267,11</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 267,11</b>

*NB : les crédits d'animation-gestion du programme n'affectent pas l'enveloppe de la Châtaigneraie Limousine dédiée aux actions.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet d'animation / de gestion du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine et son plan de financement associé pour l'exercice 2022 ;
- autorisent le Président à :
  - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,
  - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

#### 4. Candidature fonds européens territorialisés 2021-2027 (mesure 19.1)

Le Président cède la parole à M. Jérôme CHINN.

Dans le cadre de la préparation de la candidature à la gestion des fonds européens territorialisés 2021-2027, des fonds dédiés sont mobilisables pour financer l'ingénierie jusqu'à 20 000 €. Une partie du personnel de la Châtaigneraie Limousine (Mme Emmanuelle BONNET et M. Jérôme CHINN pour l'équivalent de 0,2 ETP chacun) est affectée expressément sur cette mission.

Dans ce cadre, il s'agit de solliciter une subvention FEADER pour ces deux postes au travers d'une demande effectuée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Le plan de financement prévisionnel sur cette période est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Salaires et charges	25 849	UE-FEADER Leader (77,4%)	20 000
		Autofinancement (22,6%)	5 849
<b>TOTAL</b>	<b>25 849</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 849</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet d'animation de la candidature au fonds européens territorialisés et son plan de financement associé pour l'exercice 2022 ;
- autorisent le Président à :
  - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la sous-mesure 19.1,
  - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

### 1. Animation liée à la mobilité

Le Président indique que suite au dernier conseil d'administration, la Châtaigneraie Limousine a demandé à faire partie des territoires pilotes pour l'élaboration d'un Contrat Opérationnel de Mobilité. Il mentionne que cette candidature n'a malheureusement pas été retenue et qu'il faudra attendre début 2023 pour candidater à nouveau. Il cède ensuite la parole à M. Christophe LAMBERT.

M. Christophe LAMBERT indique que les représentants (élus et/ou techniciens) des 4 EPCI se sont réunis le 1<sup>er</sup> mars dernier pour évoquer les premières actions qui pourraient être menées en 2022. Il observe que 3 sujets principaux ressortent des discussions :

- la desserte ferroviaire ;
- la mise en place de lignes de covoiturage dynamique ;
- l'accès à l'emploi et l'attractivité des structures employeuses sur le territoire.

Il ajoute que quelques moyens financiers étant quand même disponibles en 2022 (programme Leader, programmes CEE...), ils pourraient aider à mener diverses actions :

- d'expérimentation et de test (ligne de covoiturage dynamique par exemple) ;
- de sensibilisation (participation à la semaine de la mobilité par exemple).

Enfin, il note l'importance d'une mobilisation des élus et techniciens locaux sur deux importantes études menées par la Région Nouvelle-Aquitaine et Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) en 2022 :

- la refonte des horaires des TER (Optim'TER) ;
- l'élaboration d'un schéma multimodal pour 2025-2030.

Mme Christine DE NEUVILLE souhaiterait que soient étudiées des solutions complémentaires plus souples que des lignes fixes de covoiturage et évoque la perspective d'une plateforme pour déposer des offres sur de courts trajets.

M. Christophe LAMBERT indique que l'étude de mobilité préconise d'avoir une taille critique de conducteurs et de passagers pour que le covoiturage fonctionne et donc d'aller sur des axes majeurs de déplacement.

M. Marc DITLECADET évoque le lancement prochain d'une enquête par le club d'entreprises Briance Sud Haute-Vienne auprès de ses salariés sur la question du covoiturage.

Mme Isabelle LAVAUD évoque l'hypothèse qu'un espace d'animations tel que « Le Petit Breuilh » puisse être un lieu ressources pour une mise en réseau des covoitureurs à une échelle communale.

Ces échanges étant achevés, le Président propose de faire du collectif BSP (projet de Tram-train) un partenaire technique dans les concertations à venir avec Nouvelle-Aquitaine Mobilité et la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent cette proposition.**

### 2. Plan de financement du service de location solidaire – Plateforme mobilité 87, pour l'année 2022

Le Président donne la parole à Mme Isabelle DUMAS.

Mme Isabelle DUMAS rappelle les modalités de fonctionnement et les bénéficiaires du service de location solidaire, intégré à la plateforme départementale mobilité 87.

Un audit du service a été conduit en interne en 2020 lors du remplacement de la gestionnaire du service. Il a permis de remédier à certains points faibles avec la mise en place de nouvelles procédures (réduction des impayés, meilleur suivi des bénéficiaires...). La reprise en mains du service a porté ses fruits puisque le nombre de bénéficiaires éligibles FSE (41) a sensiblement augmenté par rapport à 2020 (19) et ce malgré la crise sanitaire toujours présente.

Le budget prévisionnel du service pour l'année 2022 s'établit comme suit en euros TTC :

EMPLOIS		RESSOURCES	
<b>Personnel</b>	23 000,00	Conseil Départemental	15 000,00
Animation 0,7 ETP			
<b>Fonctionnement</b>		FSE	31 740,00
Réparation garages	5 000,00		
Assurance	6 000,00	MSA	2 000,00
Equipement	1 000,00		
LLD voitures	4 650,00	Pôle Emploi	2 000,00
Acquisition véhicules amortissement	4 050,00		
<b>Prestations externes</b>	4 300,00	Recettes	6 000,00
Stockage-entretien scooters (forfait)			
<b>Dépenses indirectes</b>	8 740,00		
(Dépenses directes -prestations externes)*20%			
<b>TOTAL</b>	<b>56 740,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 740,00</b>

Ce budget prévoit l'acquisition d'un scooter électrique (un scooter de ce type a déjà été acquis en 2021) et d'une voiture électrique sans permis (AMI Citroën). L'amortissement annuel de ces véhicules peut être subventionné et apparaît en dépenses (durée d'amortissement sur 3 ans pour maximiser le financement de ces véhicules).

Les délais inhérents aux financements ont imposé que la demande de subventions auprès du Département de la Haute-Vienne soit d'ores et déjà déposée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- valident le plan de financement présenté ci-dessus pour le service de location solidaire au titre de l'année 2022 ;
- confirment la demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne et la sollicitation de subventions auprès de l'Europe (FSE), de la MSA du Limousin et de Pôle emploi ;
- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.
- 

## VI. Séminaire sur la revitalisation des centres-bourgs

Le Président donne la parole à M. Christophe LAMBERT.

M. Christophe LAMBERT indique que la Châtaigneraie Limousine accueillera le séminaire final de la coopération Leader « Fenêtres sur Bourg » les 8 et 9 juillet prochains à Saint-Yrieix-la-Perche. Il ajoute que ce séminaire aura pour thème « la dévitalisation commerciale et servicielle des bourgs : une fatalité (française) ? ». Il en détaille ensuite les temps principaux et le déroulement.

Il mentionne qu'au travers des comités de jumelage, il aimerait trouver des témoignages issus d'autres pays sur ce thème.

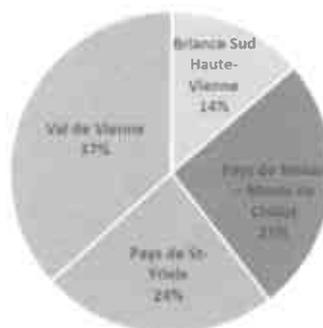
## VII. Premiers éléments budgétaires 2022

Le Président indique qu'il s'agit du premier budget prévisionnel depuis la reconfiguration de l'association. Il ajoute que le budget prévisionnel 2022 s'établirait autour de 580 000 € (-8%) contre 633 000 € pour 2021 et 686 000 € pour 2020.

Il rappelle les principes actés en Bureau et qui dictent l'intervention des EPCI :

- abandon du principe de cotisation d'équilibre. Jusqu'alors le montant global des cotisations intercommunales était fixé selon le montant des dépenses prévisionnelles déduit de l'ensemble des recettes (subventions, bénéficiaires de la Plateforme mobilité 87...). Ce montant était ensuite proratisé par EPCI en fonction du nombre d'habitants et du potentiel fiscal ;
- souhait par les communautés de communes restantes de ne pas compenser financièrement le départ des deux EPCI (74 000 € en 2021) ;
- gel du montant des cotisations pour les exercices 2021 et 2022 ; 85 856 € répartis comme suit :

- CCBSHV : 11 812
- CCPNMC : 22 070
- CCPSY : 20 397
- CCVV : 31 576



Il cède la parole à M. Jérôme CHINN qui dessine les grandes lignes suivantes du budget prévisionnel 2022 :

- Plateforme mobilité 87 – Service de location solidaire (scooters et voitures) pour les personnes en insertion professionnelle et/ou sociale ; fonctionnement du service et acquisition d'une voiturette et d'un scooter électriques... Budget = 33 000 €, financé à 100%.
- Missions « Territoire d'Industrie » et « Attractivité de l'emploi » ; actions de communication. Budget = 3 200 €, cofinancé par le Pays Périgord Vert.
- Tourisme et territoire accessible pour tous : poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions ... Budget = 2 800 €, financé à 80%.
- Revitalisation des bourgs et centres-bourgs : organisation d'un séminaire en clôture de l'action de coopération ; Budget = 12 000 €, financé à 80%.
- Mobilité : préfiguration d'une ligne de covoiturage dynamique. Budget = 10 000 €, financé à 80%.
- Dépenses de fonctionnement hors salariat estimées à 100 500 € (114 000 € en 2021).
- Salaires et charges : 418 620 € en baisse de 7,3% (fin du contrat de Claire Chassaing en septembre 2021, fin de la mission « Territoire d'industrie » en juin 2022).
- Evaluation du programme Leader ; contrat en alternance financé à 100% par l'Etat et l'OPCO.
- Contrepartie FEADER - programme Leader, soutien aux projets privés du territoire ; dispositif de cofinancement de projets privés par la Châtaigneraie Limousine afin de permettre la mobilisation de crédits européens de notre programme Leader. Budget = 10 000 € pour 2 à 4 projets financés.
- Conseil de développement : l'article 14 des statuts de la Fédération prévoit que le conseil de développement bénéficie d'un financement annuel voté par l'association basé sur 1% de la masse salariale brute de l'année précédente ; ce financement pouvant être complété en fonction des actions conduites.
- Recettes prévisionnelles : à noter la participation financière des deux communautés de communes sortantes pour le programme européen Leader, la Plateforme mobilité 87 et le dispositif « Territoires d'industrie » (environ 18 000 €).

Le Président indique que le budget prévisionnel 2022 présenterait un déficit estimé aux alentours de 65 000 €, montant qui serait pris sur les réserves pour cet exercice (décision du Bureau le 26 février 2021). Il souligne que ce budget en déséquilibre, qui pourrait à terme induire des problématiques de trésorerie, pose la question du modèle économique de l'association pour les années futures ; quels moyens nous donnons-nous pour quelles missions territoriales ?

M. Marc DITLECADET note que les budgets des collectivités sont de plus en plus difficiles à équilibrer et que les élus souhaitent contenir la fiscalité.

M. Fabrice GERVILLE-REACHE évoque de nouvelles charges que doivent assumer les communautés de communes.

Le Vice-Président se dit consterné par le nouveau programme européen Leader. Il note que ce dernier aura moins de sens en termes de développement territorial et par ailleurs doit être élaboré dans des délais très contraints. Il exprime son amertume face à cette situation.

Mme Isabelle DUMAS prend la parole pour expliquer que la résorption du déficit pourrait impliquer des licenciements au sein de l'équipe technique. Elle comprend tout à fait les contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les communautés de communes. Elle indique qu'au vu de la révision de la stratégie territoriale et des futurs dispositifs financiers pour sa mise en œuvre (contrat avec la Région, futurs fonds européens territorialisés), les élus auront à débattre sans tarder des missions qu'ils attendent de la Châtaigneraie Limousine et des personnes à affecter sur ces missions. Elle ajoute que la situation est difficile à vivre pour l'équipe technique ; chacun se sentant plus ou moins « remis en cause ».

Le Président indique que l'avenir de la structure et du territoire sont en jeu. En effet, pour lui, les discussions interrogent sur le sens de l'action de la Châtaigneraie Limousine et sur la poursuite ou non d'un vrai projet de territoire avec la conduite d'actions collectives, la mise en réseau d'acteurs... Il observe que depuis quelques années, la cotisation des communautés de communes sortantes n'était pas en rapport avec le temps passé par l'équipe technique sur ces territoires intercommunaux.

Le Vice-Président mentionne que les contributions des communautés de communes à d'autres structures augmentent et qu'il a l'impression que la Châtaigneraie Limousine passe en dernier.

Le Président redit que l'enjeu n'est pas seulement financier mais réside dans la vision souhaitée de l'action de l'association à l'avenir. Il se dit prêt à opérer un ou des licenciement(s) mais souhaiterait que cette décision soit partagée avec le Bureau et ne repose pas que sur lui.

Le Vice-Président exprime que sans une véritable stratégie territoriale, certains projets n'auraient pas vu le jour (musée de Vicq-sur-Breuilh par exemple) et que mener des actions de développement local à notre échelle de territoire, a un coût.

Le Président mentionne que la solution ne repose peut-être pas que sur un levier mais sur plusieurs : abandon de missions, suppression d'un ou de plusieurs poste(s), « petite » augmentation de cotisations des communautés de communes.

M. Marc DITLECADET indique que la situation doit être évoquée en Bureau pour une prise de décisions collégiale.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable sur les orientations budgétaires de la Châtaigneraie Limousine et le montant des cotisations des communautés de communes pour l'année 2022.**

## VIII. Changement de locaux

Le Président indique que l'association dispose d'un siège à Oradour-sur-Vayres et d'une antenne à Nexon. Il évoque la possibilité de vente des locaux occupés à Nexon, suite au décès de l'un des membres du couple propriétaire. Il mentionne que l'ensemble des locaux occupés par la Châtaigneraie Limousine lui coûte environ 13 100 € annuels (loyers et charges).

Le siège étant situé sur l'une des deux communautés de communes sortantes, le Président indique que la Châtaigneraie s'est mise en quête de nouveaux locaux. Il indique que quatre pistes ont été explorées :

- bureaux à l'étage de la mairie de Nexon, propriété de la commune et ancienne trésorerie de Pierre-Buffière, propriété de la commune : locaux trop exigus en l'état actuel des effectifs de l'équipe technique. La proposition de la mairie de Nexon est celle la moins élevée en termes de loyer (5 400 € annuels) ;
- gare de Nexon : nombreux travaux et délais à prévoir. Le loyer annuel se situerait à environ 7 000 €. Malgré plusieurs relances, l'association est toujours en attente d'un premier chiffrage des travaux à la charge du futur locataire et des délais de réalisation des travaux à la charge du propriétaire. Les délais paraissent devoir être longs avant de pouvoir emménager dans ces locaux ;
- locaux de la trésorerie d'Aixe-sur-Vienne, propriété de la commune : locaux très fonctionnels avec de nombreux rangements, desservis par la fibre optique. Ces locaux sont ceux dont le loyer annuel est le plus élevé (11 000 €), sachant que le loyer a considérablement été revu à la baisse par la municipalité (quasiment -40%). Ils seraient disponibles à compter d'octobre prochain. Ils sont les plus fonctionnels et les plus centraux dans l'optique d'une poursuite du service de location solidaire sur l'ex-périmètre de la Châtaigneraie Limousine.

Le Président propose de retenir les locaux actuellement occupés par la trésorerie à Aixe-sur-Vienne, pour un loyer annuel de 11 000 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent cette proposition.**

## IX. Candidature aux futurs fonds européens territorialisés

Le Président cède la parole à M. Jérôme CHINN.

M. Jérôme CHINN indique que la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des crédits européens, a décidé la territorialisation d'une partie des fonds FEDER 2021-2027 qui lui seront prochainement attribués. Il explique que cette territorialisation s'incarne dans l'objectif stratégique 5 du Programme Opérationnel FEDER Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 (axe territorial). Il ajoute qu'en réponse à un appel à candidatures, chaque territoire de contractualisation régionale pourrait donc obtenir une enveloppe composée de crédits ;

- FEDER liés à l'objectif stratégique 5 ;
- FEADER dans le cadre du dispositif Leader.

Le Président indique que les critères de répartition des fonds n'ont malheureusement pas été appliqués par la Région pour la Châtaigneraie Limousine malgré une demande de révision. En conséquence, il note que la Châtaigneraie Limousine se retrouve pénalisée et ne disposera que de 1,9 M € (1,1 M € pour le volet FEDER et 0,8 M € pour le volet Leader) contre environ 2,4 millions pour des territoires de caractéristiques équivalentes.

M. Jérôme CHINN mentionne que la candidature doit être retournée à la Région pour le 17 juin 2022. Il ajoute que le contenu doit reposer sur une stratégie locale de développement qu'il convient de construire sur le nouveau périmètre. Il présente ensuite une méthodologie et un calendrier pour une construction partagée de la candidature.

Dates	Contenu	Intervenants
Janvier - mars	Réalisation des diagnostics thématiques, analyses AFOM (Atouts Forces Opportunités Menaces), détermination des enjeux	Techniciens Châtaigneraie Limousine + concertation de référents techniques
1 <sup>er</sup> au 30 avril	Présentation et partage autour des enjeux des fonds territorialisés 2021-2027	Rencontres bilatérales FCL - EPCI (élus/DGS)
13 avril	Partage des enjeux territoriaux, détermination des axes de la stratégie territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- membres du conseil d'administration en mode « groupe de travail »</li> <li>- membres <b>socio-professionnels</b> du comité de programmation Leader</li> <li>- volontaires du conseil de développement</li> <li>- techniciens de la Châtaigneraie Limousine</li> </ul>
5 mai	Détermination des priorités au regard du socle de l'OS5 et des enveloppes financières Détermination des objectifs stratégiques et des axes opérationnels Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- membres du conseil d'administration en mode « groupe de travail »</li> <li>- membres <b>socio-professionnels</b> du comité de programmation Leader</li> <li>- volontaires du conseil de développement</li> <li>- techniciens de la Châtaigneraie Limousine</li> </ul>
14 juin	Examen et validation de la candidature	Conseil d'administration

## X. Questions diverses

### 1. Prochaine contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Le Président donne la parole à Mme Isabelle DUMAS.

Mme Isabelle DUMAS rappelle que les principes de cette prochaine contractualisation avec la Région ont été présentés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2021. Depuis cette réunion, elle indique que le calendrier s'est desserré : le contrat est à finaliser début juillet 2022, pour un examen par les élus régionaux en octobre 2022.

Compte tenu de ce nouveau calendrier, elle mentionne que les fiches projet (contexte, description, attendus et éléments budgétaires des projets) sont à remonter à la Région pour la mi-mars 2022. Elle ajoute qu'un travail technique a été mené avec chaque communauté de communes pour identifier les projets susceptibles de s'inscrire au contrat et rédiger les fiches correspondantes. Elle informe les membres du conseil d'administration que la Châtaigneraie Limousine s'est chargée du rédactionnel de la quasi-totalité des fiches et y a consacré un temps important sachant que les fiches pour le contrat avec la Région diffèrent sensiblement de celles du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique). Enfin, elle indique qu'environ 35 projets devraient faire l'objet d'une fiche (travail en voie d'achèvement).

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 20h15.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.  
Fait à Oradour-sur-Vayres, le 06 avril 2022.

Le Président,  
M. Éric DUPONT



FÉDÉRATION  
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE  
Site de la Monnerie  
87150 ORADOUR SUR VAYRES